

# PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS



<b>Action n° 14</b>	<b>Nom : Éco-parc de Penlys</b>		
<b>Orientation stratégique</b> Révéler Lier	<b>Statut de l'action</b> En projet	<b>Niveau de priorité</b> médian	<b>Section cadastrale concernée :</b> UQb

<b>Descriptif général de l'action</b>	<p><u>Contexte :</u> Le « parc de Penlys » est un vaste espace vert (env. 1,3 ha) situé au cœur d'un quartier pavillonnaire à 400 mètres à l'est du cœur de bourg. Il est principalement composé de prairies, dont certaines sont entretenues par du pâturage de chevaux (appartenant à un propriétaire privé), d'autres surfaces sont boisées. Il donne accès via à un cheminement à d'autres espaces verts situés le long de la RD33.</p> <p><b>Très confidentiel, ses accès sont discrets</b> et il n'est pas indiqué depuis la rue de Penlys qui permet d'y accéder. D'autres accès (tout aussi discrets) sont possibles depuis le quartier pavillonnaire (rue des Hauts de Penlys).</p> <p><b>Aujourd'hui il fait plutôt office de parc du quartier que de parc communal, alors qu'il est le plus grand espace vert du centre-bourg.</b></p> <p><u>Descriptif général / moyens d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre la mise en place de jeux et de mobilier de repos</li> <li>→ Mettre en place une concertation</li> <li>→ Mettre en valeur la variante du chemin du Héron qui traverse le parc pour le faire découvrir</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'analyse des usages, besoins et attentes des habitants de la Chapelle-des-Marais en termes d'espaces verts et de loisirs à l'échelle du centre-bourg (concertation et autres partenaires)</li> <li>• Améliorer la visibilité de ce parc, méconnu au sein du centre-bourg</li> <li>• Valoriser la vocation d'"éco-parc" du site</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>1/ Poursuivre la mise en œuvre de jeux et de mobilier de repos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pose de jeux et de mobilier de repos réalisée en juin 2024 (dans le cadre de la commission municipale « Enfance – Jeunesse – Vie scolaire »)</li> </ul> <p><b>2/ Mettre en place une concertation avec les Marais-Chapelains et les riverains du site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ pour définir la vocation et les futurs aménagements pour ce site : usages, pérennisation de la vocation « d'éco-parc » et de l'entretien extensif par du pâturage</li> </ul> <p><u>Pistes d'actions possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre d'une signalétique claire identifiant le parc, ses accès et temps de parcours pour y accéder (se référer à la signalétique du PnrB)</li> <li>- mise en œuvre d'un parcours sportif</li> <li>- réflexion sur des usages (agrès, parcours sportif adapté) en lien avec l'EHPAD à proximité</li> <li>- mise en œuvre de jardins partagés</li> <li>- entretien extensif, pâturage</li> <li>- développement des supports de biodiversité (polinisateurs), hôtel à insectes, prairie à polinisateurs (en lien avec les actions sur les pollinisateurs mises en œuvre par le PnrB)</li> <li>- réflexion sur la diminution des impacts liés à la pollution lumineuse (cf. trame noire/PnrB)</li> </ul> <p><b>3/ Mettre en œuvre les actions retenues</b></p>

<b>Maitre d'ouvrage</b>	Commune de La Chapelle-des-Marais
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc Naturel Régional de Brière (PnrB)</li> <li>• CPIE Loire Océane (pédagogie, chantiers de restauration)</li> <li>• Commission « Enfance – Jeunesse – Vie scolaire »</li> <li>• Riverains</li> <li>• LPO</li> <li>• CAUE (concertation)</li> <li>• CEREMA (sentier de nature)</li> <li>• Etat (fond vert, axe 2)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p><b>Court terme (2024-2026)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 2024 : Mise en place de jeux et de mobilier de repos (réalisé)</li> <li>→ 2025 : Mise en place d'une concertation</li> </ul> <p><b>Moyen terme (2026-2032)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Selon résultats, orientations et arbitrage de la concertation</li> <li>→ Mise en œuvre des préconisations par phase ET/OU selon actions retenues</li> <li>→ Consultation d'un bureau d'études de paysage</li> </ul>
<b>Coût global prévisionnel ou définitif</b>	<p><b>Etudes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une concertation</li> </ul> <p><b>Travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose du mobilier (jeux et mobilier de repos) : 12 200 €</li> <li>• Selon résultat de la concertation et arbitrage : étude (BE Paysage) et/ou travaux</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel (fonds mobilisables)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEREMA : appel à projet sentier de nature (créer et mettre en valeur des sentiers ou des tronçons de sentiers) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Le développement ou l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée : les études et travaux d'aménagement peuvent être financés ;</i></li> <li>○ <i>Les travaux de restauration écologique et paysagère des abords des sentiers, notamment les actions pour l'accueil du public, la sensibilisation, la renaturation</i></li> </ul> </li> <li>• CAUE : participation citoyenne <i>(dans le cadre d'un projet de construction, de rénovation urbaine, de valorisation du patrimoine ou d'aménagement du territoire, le CAUE dans son rôle d'aide à la décision peut accompagner une collectivité pour : mener un travail d'animation, de médiation, de sensibilisation et de participation des citoyens pour parfaire une commande publique.)</i></li> <li>• État : Fond vert axe 2 (renaturation des sols et espaces urbains) <i>Création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins. Projet d'agriculture urbaine favorable à la biodiversité...</i></li> <li>• Département de Loire Atlantique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sollicitation au titre de l'implantation d'équipements sportifs extérieurs</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ml de sentiers créés/améliorés</li> <li>• Nombre de jalonnements signalétiques implantés</li> <li>• Fréquentation et nombre de manifestations</li> <li>•</li> </ul>
<b>Liens autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<b>Autres fiches actions liées Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA 17 : requalification des espaces publics et stratégie paysagère</li> <li>• FA 18 : schéma de principe des mobilités</li> </ul>